Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260504-2026_05_04_73-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 04 mai 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-73

En exercice : 27
Présents (P) : 26
Excusés (E) :
Pouvoirs : 1
Nombre de votes : 27

L'an deux mil vingt-six, le 04 mai 2026, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Roland HERCOUËT en date du 24 avril 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Charléric BANCHEREAU (P), Gérard BERRÉE (P), Sophie BLEJEAN (P), Dominique BOISSEL (P), Christophe CHEVALIER (P), Fleur DE LAUNAY (P), Emilie DEGHAYE (E – A donné pouvoir à Annick AUBIN), Claire DESMARS (P), Stéphanie DUMAND (P), Laurent DUMERCY (P), Laëtitia ELIE (P), Florence FRETAY (P), Audrey GRUEL (P), Roland HERCOUËT (P), Casimir LECHEVALIER (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Pascal MOISAN (P) Ange PRIOUL (P), Julien QUERBOUËT (P), Michèle RAULLINE (P), Ronan RIOU (P), Catherine ROBIN (P), Olivier ROPERT (P), Eric VALLET (P), Eva WARNS (P)

Secrétaire de séance : Annick AUBIN

DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS
ASSOCIATION – INITIATIVE BROCELIANDE

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260504-2026_05_04_73-DE

***Vu** les statuts de Brocéliande Communauté*
***Vu** les statuts de l'association Initiative Brocéliande*

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, créée en 1999, Initiative Brocéliande a pour ambition d'augmenter les chances de succès et de pérennité des entreprises nouvelles, en **accompagnant les créateurs et les repreneurs du Pays de Brocéliande**.

En lien avec les acteurs économiques locaux (organismes bancaires, comptables, chambres consulaires, EPCI et autres partenaires), elle a développé **une expertise originale et un savoir-faire** au service des entreprises du Pays de Brocéliande.

Initiative Brocéliande s'inscrit dans **une démarche de développement local** en mobilisant, au travers de son comité d'agrément, les acteurs économiques locaux. Elle mobilise leur connaissance du tissu économique local et des enjeux du Pays en termes d'évolution commerciale, artisanale ou industrielle et permet ainsi de développer une expertise locale pour chaque projet. Elle propose un accompagnement aux porteurs de projets qui le souhaitent, sous forme de conseils, de prêts financiers à taux zéro et/ou de suivis. Cette aide est gratuite, confidentielle et non exclusive.

C'est la raison pour laquelle, depuis novembre 2015, la plate-forme est le partenaire privilégié de la Communauté de Communes dans la mise en œuvre opérationnelle du Prêt Croissance à 0% à destination des entreprises du territoire communautaire de moins de 10 salariés.

Le Conseil d'administration de l'association permet à un élu communautaire de siéger au sein du collège « Collectivités Locales ». Ce conseil a vocation à fixer les axes stratégiques de développement de l'association, à veiller à la bonne utilisation et gestion des fonds. Les membres se réunissent deux fois par an : en décembre pour les objectifs et les projets puis en avril pour le bilan de l'année passée et le budget prévisionnel.

Le conseil communautaire doit donc procéder à la désignation d'un **délégué communautaire** pour siéger au conseil d'administration de l'association.

Au sens de l'article L. 2121-21 Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, **le vote doit être opéré à bulletin secret**.
Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.
Le **Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret** aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- de PROCEDER à un vote à main levée
- de DESIGNER Florence FRETAY – Plélan-le-Grand pour représenter Brocéliande Communauté auprès de l'association Initiative Brocéliande.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 05 mai 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Roland HERCOUËT